



Annulation de contract car non respect du contract

Par **mahawa**, le **03/04/2009** à **14:30**

nous avons fait appel à un organisateur de mariage avec qui nous avons eu confiance il devait prendre en charge la totalité (salle, deco, traiteur, faire part, dragées,dj).sans nouvelles de sa part durant une semaine je me suis renseignée et la salle que l'on avait visitè et qu'il avait comfirmè la reservation n'était en faite pas reservée. il continuait à dire que si, à 5mois du mariage on ne connait ni le traiteur ,ni le menu,rien .Donc on decide d'annuler le contrat et de recuperer la somme de 2100euros qu'il ne veut pas nous rendre que faire?